

# La Lettre du *Cedre*

n° 16 - septembre 1996

Rédaction, informations : *Cedre*, Technopôle Brest-Iroise - B.P. 72 - 29280 PLOUZANE - FRANCE  
Tél. : 02 98 49 12 66 - Fax : 02 98 49 64 46 - E-mail : cedre@ifremer.fr



## Echouement du *Fenes*

Le céréalier *Fenes*, battant pavillon panaméen, s'est échoué le 25 septembre au sud des îles Lavezzi (Bouches de Bonifacio). Long de 85 m pour 1853 tonneaux de jauge brute, et construit en 1970, il transportait 2650 tonnes de blé de consommation en grain chargé à Port-La-Nouvelle à destination de l'Albanie. Il avait environ 35 m<sup>3</sup> de fuel de propulsion et d'huile répartis dans cinq soutes. Le préfet maritime de la Méditerranée a mis aussitôt en demeure l'armateur de faire retirer les substances dangereuses au plus vite, l'accident ayant eu lieu dans une réserve naturelle marine protégée, à proximité immédiate de grandes surfaces d'herbiers de posidonies du futur parc naturel international. Alerté dès les premières heures de l'accident, le *Cedre* a dépêché le jour même sur place deux de ses ingénieurs (dont son nouveau délégué pour la Méditerranée, Mr Alain Febvre), tandis que son service Intervention suivait à distance l'évolution de la situation.

Dès le lendemain de l'accident, la Marine Nationale a mis en place autour du navire un barrage Baléar afin de retenir le fuel si les soutes venaient à se vider de leur contenu, mais aucune trace de pollution par hydrocarbure n'était signalée. Par contre, une partie du blé contenu dans trois cales s'est aussitôt échappée de deux d'entre elles, formant un cône de 4 à 5 m de hauteur avec une forte tendance à l'étalement. Des bâtiments de la Marine Nationale ont assuré la surveillance permanente de l'épave. Le club de protection et indemnisation du navire (Océan Management), immédiatement disponible, a envoyé sur place des experts-plongeurs et contacté la société SMIT TAK pour la récupération du contenu des soutes. Les opérations et leurs résultats seront relatés dans la prochaine Lettre du *Cedre*.

## Un délégué du *Cedre* en Méditerranée

En application d'une décision annoncée par le PDG de l'Ifremer au cours du dernier conseil d'administration du *Cedre*, Alain Febvre, cadre senior spécialiste de l'aquaculture, a été mis à la disposition du *Cedre* à mi-

temps à compter du 9 septembre. Basé à la station Ifremer de Sète (1, rue Jean Vilar - 34200 SETE - Tél. 67 74 77 67 - Fax 67 74 70 90), en fonction de délégué du *Cedre* pour la Méditerranée, il est chargé de développer l'activité de services de l'association pour le compte des administrations et entreprises des deux régions méditerranéennes. L'accident du *Fenes* en Corse va lui donner l'occasion de faire ses premières armes dans l'antipollution avec un problème original : l'impact éventuel d'un déversement massif de blé de consommation sur la faune et la flore marines.

## Stages de formation

Au cours du mois de septembre, le *Cedre* a réalisé trois sessions de formation, deux à l'extérieur et une dans ses installations.

*Formation Zone de défense Ouest à Nantes* : après cinq années dans la Zone de Défense Est, le stage "Gestion de situations d'urgence et de crise en cas de pollution accidentelle des eaux intérieures" a traversé la France. Sous la direction de l'Etat-Major de Sécurité Civile de la Zone de Défense Ouest et sur des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Sécurité Civile et de la Diren de Bretagne, le *Cedre* a organisé une première session à Nantes, du 3 au 6 septembre, dans les locaux de l'Institut de l'Homme et de la Technologie. Trente personnes, représentant 15 administrations et services déconcentrés de l'Etat de 9 départements, ont assisté aux trois journées de conférences et participé à l'exercice d'Etat-Major.

*Stage de lutte en zone littorale* : ce stage, faisant partie du programme de formation réalisé dans le cadre du "Projet de gestion de la pollution pétrolière pour la composante Sud-Ouest de la Méditerranée", a accueilli, du 16 au 20 septembre sur notre plateau technique, 18 stagiaires Algériens, Marocains et Tunisiens. Le programme se caractérisait par de nombreux exercices pratiques avec déversement de pétrole (nettoyage de la plage de sable, de rochers et de galets).

La Lettre du *Cedre*, destinée à l'origine aux seuls administrateurs et membres du comité stratégique, est ouverte à tous les partenaires du *Cedre* qui nous en font la demande. Si vous ne la recevez pas et devez l'emprunter, demandez-nous à être inscrit sur la liste de diffusion.

*Stage Elf Lacq* : du 24 au 26 septembre, une équipe s'est rendue sur le Gave de Pau pour former le personnel d'intervention du site Elf Lacq aux techniques de lutte contre les pollutions accidentelles en zones fluviale et terrestre.

## **TOTAL /CEDRE : renforcement de la coopération**

Sous la conduite de M. Jean-Pierre Caruette, directeur Sécurité Environnement de TOTAL S.A., une délégation de huit responsables concernés par les aspects politiques, techniques, juridiques et financiers de l'implication du groupe dans la sauvegarde de l'environnement est venue, le 28 septembre, dialoguer avec l'équipe du *Cedre* et visiter le CROSS Corsen. Une nouvelle convention d'assistance, élargie aux conséquences d'une pollution accidentelle, a été finalisée au cours de la réunion et signée le 4 octobre à Paris.

## **ITOPF / CEDRE : une coopération constructive**

Dans le cadre des rencontres annuelles entre équipes de l'ITOPF et du *Cedre*, ce dernier a reçu toute la journée et la soirée du 19 septembre une délégation de quatre cadres de l'ITOPF pour un échange de vues sur les relations professionnelles de l'année et les points de vues techniques de chacun. A cette occasion, de nombreux thèmes techniques, opérationnels ou d'information furent passés en revue : brûlage du pétrole en mer, fin des opérations de lutte à terre, bioremédiation, traitement des déchets, protection des exploitations de mariculture, procédures de tests de goûts, sites Internet.

Le brûlage a soulevé une attention particulière. Si les récents essais ont montré que les techniques de mise à feu d'une nappe confinée commencent à être fiables, ni le *Cedre* ni l'ITOPF ne s'estiment en mesure aujourd'hui de préconiser une mise à feu en situation réelle, faute d'éléments pour déterminer si le bilan écologique d'une telle opération est favorable ou non (pollution de l'air par les fumées + impact des résidus de brûlage - réduction de la pollution des eaux par les hydrocarbures). Il est donc nécessaire que l'expérimentation dépasse le stade des techniques de brûlage pour passer au niveau du bilan des impacts.

## **Aegean Sea : haro sur le jugement de première instance et déchets à la mer**

La quasi-totalité des parties en cause dans le jugement pénal de première instance sur les responsabilités et dommages de l'accident de l'*Aegean Sea* a choisi de faire appel, se jugeant lésée sur un point ou un autre. Par voie

de conséquences, chaque partie a travaillé pendant tout le mois de septembre à rédiger ses commentaires sur les appels des parties adverses. Ce sont donc quelques centaines de pages d'attendus complexes que les trois juges d'appel vont devoir examiner maintenant. Leur décision sur l'ouverture d'un procès en appel ou la confirmation du jugement de première instance est attendue pour la fin de l'année.

En attendant, les habitants de la Corogne vivent depuis le 10 septembre sous la menace d'une nouvelle pollution majeure, d'un tout autre genre : un glissement de terrain dans le dépôt d'ordures d'un million de tonnes construit au fil des ans, en bordure Sud de la ville, par les déchets issus de 10 municipalités, a fait un mort et provoqué un début de pollution littorale. Des travaux d'urgence sont en cours pour stabiliser le dépôt fortement fissuré. Le maire de la Corogne a demandé au ministre de l'Environnement un classement de la ville en zone de catastrophe.

## **Braer : préparation du procès**

Selon une information de la Lloyds List du 11 septembre, ce sont 240 demandes de dommages, pour quelque 700 millions de F., qui vont faire l'objet d'un procès devant la Haute Cour d'Ecosse à partir du 30 septembre. Face au nombre des dossiers et à leur complexité, un comité rassemblé pour la circonstance a été chargé de tenter un regroupement des demandes par catégories, pour faciliter la tenue des débats. Ces demandes proviennent des victimes dont les dossiers ont été rejetés par le FIPOL, ou qui n'ont pas trouvé ses offres satisfaisantes. Pour mémoire, le FIPOL a réglé actuellement quelque 400 millions de F. dans le cadre de négociations amiables.

## **Une convention "zéro déchets" pour la batellerie rhénane**

Une convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure a été signée, le 10 septembre à Strasbourg, par les représentants à la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse. Cette convention entrera en vigueur en 1998, après ratification par les Parlements des six pays. Elle prévoit un tri de leurs déchets solides par les bateliers et un dépôt de ces déchets dans un réseau renforcé de stations spécialisées (50 existent déjà). Les eaux usées ainsi que les déchets huileux et graisseux seront eux aussi débarqués et recyclés. Les pollutions de la batellerie devraient donc totalement disparaître pour la fin du siècle.